Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
SIRET : 420.991.432.00014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont fait l'objet d'un rapport d'activité annuel établit par votre directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier

III - VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, qui vous ont été mis à disposition préalablement à votre assemblée générale.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 7 Juin 2010

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033–A 2010

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 123 place de la Vinaigrerie 01000 BOURG EN BRESSE

Numéro SIRET* 4 2 0 9 9 1 4 3 2 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements–Provisions 2	Exercice N clos le 31122009 Net 3	Exercice N–1 clos le 31122008 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	2 500	016	2 500		125
	Immobilisations corporelles*	028	134 510	030	111 312	23 197	29 817
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	137 010	048	113 812	23 197	29 942
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060	1 368	062	124	1 244	2 114
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			2 309
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	7 621	070	876	6 744	7 863
	Créances (2) — Autres* (3)	072	53 683	074		53 683	74 368
	Valeurs mobilières de placement	080	52 338	082		52 338	60 878
	Disponibilités	084	17 852	086		17 852	16 420
	Charges constatées d'avance *	092	4 430	094		4 430	12 358
	Total II	096	137 294	098	1 001	136 293	176 313
	Total général (I + II)	110	274 305	112	114 814	159 491	206 255

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N–1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(11 609)	(40 993)
	Résultat de l'exercice	136	1 312	29 384
	Provisions réglementées	140	10 787	32 286
	Total I	142	490	20 677
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	89 759	85 345
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	69 240	100 232
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	159 000	185 578
	Total général (I + II + III)	180	159 491	206 255

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 571
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033–B 2010

Formulaire obligatoire (article 302 septies A–bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES Néant ☐*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A – RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122009 (1)	Exercice N–1 clos le 31122008 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	38 765	37 154
	Production vendue – biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214		
	Production vendue – services* (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	119 419	125 049
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	500 411	486 285
	Autres produits		230	18 128	886
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	676 725	649 375
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	13 653	15 191
	Variation de stock (marchandises)*		236	898	(582)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)		242	306 480	297 271
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle *	243 1 707)	244	7 370	7 605
	Rémunérations du personnel*		250	245 842	224 954
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	98 416	83 214
	Dotations aux amortissements*		254	10 941	34 895
	Dotations aux provisions		256	876	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	8 242	8 602
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	692 722	671 154
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	(15 997)	(21 778)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 574	3 140
	Produits exceptionnels (IV)		290	23 260	49 220
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI)		300	7 525	1 406
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		(209)
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	1 312	29 384

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312: 1 312 — 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	890	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. *sexies*) 986 ; Zone franche urbaine (44. *octies* et *octies* A) 987 ; Zone franche Corse (44. *décies*) 988			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. *sexies* A) 989 ; Pôle de compétitivité (44. *undécies*) 990			
	Divers* dont ZFA (44 *quterdecies*) 345 ; Investissements outre–mer 344 ; créance due au report en arrière du déficit 346			350 969
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	1 233	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* 14 952 dont imputés sur le résultat :			360 1 233
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374 15 417	Effectif moyen du personnel* :	376 10	dont apprentis : ; handicapés :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378 24 442	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT.

3 IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES–MOINS-VALUES DGFIP N° 2033–C 2010

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	3 044	412		414	544	416	2 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 779	442	978	444	327	446	12 430	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300	
	Autres immobilisations corporelles	470	127 003	472	10 593	474	21 817	476	115 779	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	148 127	492	11 571	494	22 688	496	137 010	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	2 919	502	125	504	544	506	2 500
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	7 625	532	1 528	534	327	536	8 826
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 300	552		554		556	6 300
	Autres immobilisations corporelles	560	101 339	562	9 288	564	14 442	566	96 185
TOTAL		570	118 184	572	10 941	574	15 313	576	113 812

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	MATERIEL ELECTRIQUE	MATERIEL SON	LOGICIEL	MATERIEL DE BUREAU	MATERIEL INFORMATIQUE
	MOBILIER				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	327	327						
2	13 377	6 002	7 375		(7 375)			
3	544	544						
4	1 063	1 063						
5	7 311	7 311						
6	66	66						
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 22 688	580 15 313	582 7 375	584	586 (7 375)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596 (7 375)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

DGFiP N° 2033–D 2010

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	151	642		644	27	646	124
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	876	654		656	876
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	151	682	876	684	27	686	1 001

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	14 852
Déficits imputés	983	1 233
Déficits reportables	984	13 619
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	13 619

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

(5) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2033–E 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01012009 et clos le : 31122009 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		A		B
Ventes de marchandises	961		108	38 765
Production vendue – Biens	991		109	
Production vendue – Services	992		141	119 419
Production stockée	964		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	965		143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	966		113	500 411
Autres produits de gestion courante	967			
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun			115	58
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	19 230
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	997		118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	998		119	
TOTAL 1	994		144	677 886

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A		B
Achats de marchandises (droits de douane compris)	969		121	13 653
Variation de stocks (marchandises)	970		122	898
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	971		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	972		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	973		125	204 699
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			146	5 410
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	974			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985		128	
Autres charges de gestion courante	975			
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun			148	8 242
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			149	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			150	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	976		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	977			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
TOTAL 2	978		152	232 904

III Valeur ajoutée produite		A		B
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	979		137	444 982

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

Nom de l'entreprise	ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES
Activité exercée	Activités de soutien au spectacle vivant
Adresse	123 place de la Vinaigrerie 01000 BOURG EN BRESSE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	159 491	Résultat: **Bénéfice**	**1 312**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13042010 par les dirigeants de l'entreprise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables à l'exception du point ci-dessous ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- L'étude des immobilisations n'ayant pas permis d'identifier des composants de valeur significative et de durée d'utilisation différente, il a été décidé de ne pas décomposer, l'incidence n'ayant pas été perçue comme significative en terme de présentation.
  Les durées d'utilité des immobilisations en service ont été considérées comme proche des durées d'usage.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	Néant
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	Non recensé

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	Non recensé

Autres éléments significatifs

NEANT

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Frais de recherche	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 044		544	2 500
Immobilisations corporelles	145 083	11 571	22 144	134 510
Immobilisations financières				
Total	148 127	11 571	22 688	137 010
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 919	125	544	2 500
Immobilisations corporelles	115 265	10 816	14 769	111 312
Immobilisations financières				
Total	118 184	10 941	15 313	113 812

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	65 735	65 735	
TOTAL	65 735	65 735	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	1 611
Autres créances	41 500
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	151	876	27	1 001
Total	151	876	27	1 001

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	89 759	89 759		
Dettes fiscales & sociales	66 983	66 983		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 256	2 256		
Produits constatés d'avance				
	159 000	159 000		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	7 136
Dettes fiscales & sociales	44 901
Autres dettes	2 256

Produits constatés d'avance	Non applicable

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
4181000	Clients - factures à établir	1 611,95	2 312,00
Clients et comptes rattachés		**1 611,95**	**2 312,00**
4687000	Divers - produits à recevoir		541,82
4687100	Ij à recevoir		1 362,19
4687200	Subvention à recevoir	41 500,00	41 500,00
Autres créances		**41 500,00**	**43 404,01**
Total des produits à recevoir		**43 111,95**	**45 716,01**

Charges constatées d'avance :		31/12/09	31/12/08
4860400	Concert d'avance		8 531,00
4861350	Locations mobilières d'avance	425,66	347,80
4861500	Entretiens effectués d'avance	152,83	148,50
4861560	Maintenance, période d'avance	231,96	556,41
4861800	Abonnements d'avance	419,78	
4862260	Honoraires d'avance	2 000,00	
4862300	Publicité d'avance	1 042,00	2 741,00
4862500	Frais de déplacements d'avance	125,00	
4862800	Cotisations d'avance	33,33	33,33
Total des charges constatées d'avance		**4 430,56**	**12 358,04**

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
4081040	Achats de concert	961,43	1 797,38
4081060	Electricité gaz et eau np	1 145,48	1 623,36
4081550	Entretien mobilier np		972,26
4082260	Honoraires np	4 853,80	7 067,60
4082510	Frais de déplacements np	59,60	
4082570	Frais de réception np		172,81
4082620	Frais de téléphone np	115,74	99,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**7 136,05**	**11 732,94**
4282000	Dettes provis. pr congés à payer	14 309,12	15 464,75
4286000	Personnel - autres charges à payer		532,42
4382000	Charges sociales s/congés à payer	5 008,19	5 567,31
4386200	Charges sociales sur salaires prov.		191,67
4386333	Formation continue à payer	3 743,17	
4386335	Taxe apprentissage à payer	1 625,33	1 334,99